
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 mai 2009 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Directrice des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs
Me Denis Truesdell, Secrétaire de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

CA09 16 0083

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait du point 40.08 et avec ajout aux affaires nouvelles d'un avis de motion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

Période de questions du public

CITOYEN	SUJET
Maryse-Pascale Leduc	Implication du CCU dossier de la gare de triage/ procès-verbaux du CCU
Elmina Bouchard	Complément de pétition opposition au transfert d'un camion de pompier/remercie la mairesse de ses efforts
Micheline Cabana-Labelle	1420 Mont-Royal – Changement de vocation
Nadine Baillie	Permis de restaurant pour son établissement «Bouchées Gourmandes» et demande une rencontre avec la mairesse
Stefan Pleszczyski	Dépôt de document au conseil concernant l'aménagement d'espaces verts projet de la gare de triage
Roch Pelletier	Bonifier l'offre d'espaces verts projet de la gare de triage
Claude Rénier	Subventions du gouvernement fédéral pour le projet de la gare de triage. Mandat donné à Convercity.
Annie Chélin	Coûts additionnels de réfections du toit de l'aréna et les autorisations d'ordres de changements. Connaissance des coûts excédentaires depuis mars 2005
Pierre Lacerte	Événement avec un feu à ciel ouvert alors que le Règlement sur la qualité de l'atmosphère du gouvernement du Québec l'interdit. Lettre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs déposée avec photos .
Mary Sodestrom	Règlement sur le contrôle du bruit des événements extérieurs

CA09 16 0084

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2009, à 19 h

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009, avec une correction à la résolution CA09 16 0078 à l'effet d'exiger dépôt d'une lettre de crédit bancaire de 200 000 \$ pour le projet du 1235 avenue Ducharme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA09 16 0085

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage (1177) aux fins de créer une nouvelle zone RC-19 à même la zone C-4 et d'en déterminer les usages et les normes.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre 19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet intitulé *Premier Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), aux fins de créer une nouvelles zone RC-19 à même la zone C-4*, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Ana Nunes demande d'être dispensée de la lecture de celui-ci.

10.05 1091899014

CA09 16 0086

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage (1177) aux fins de créer une nouvelle zone RC-19 à même la zone C-4 et d'en déterminer les usages et les normes.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le *Premier Projet de Règlement AO-96 intitulé Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), aux fins de créer une nouvelles zone RC-19 à même la zone C-4* ;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le mardi 28 mai 2009 à 19h à la salle du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05 1091899014

CA09 16 0087

Proclamation de la « Semaine québécoise des familles » devant se tenir du 11 au 17 mai 2009

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

DE PROCLAMER la « Semaine québécoise de la famille » qui se déroulera du 11 au 17 mai 2009.

D'AUTORISER la publication d'une annonce à cet effet dans l'édition printemps-été du journal *Au pied de la montagne*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1091211001

CA09 16 0088

Modification à la résolution CA08 16 0192 - Contrat avec la firme Services Matrec Inc., ayant pour objet la cueillette et le transport des ordures ménagères.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE CORRIGER ET REMPLACER le deuxième paragraphe de la résolution CA08 16 0192 par ce qui suit :

« D'ACCORDER à «Services Matrec Inc.», seul soumissionnaire conforme, le contrat ayant pour objet la cueillette et le transport des ordures ménagères pour une période de trois (3) ans fermes pour 2009, 2010 et 2011 avec possibilité de deux (2) années additionnelles, à un montant ferme de 571 285.52 \$ pour 2009 et les quatre (4) années subséquentes seront ajustées selon l'IPC, région de Montréal, à la date de renouvellement du contrat en considération d'un montant total approximatif, pour les cinq (5) ans, de 2 856 427.60 \$. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 CTA1081909040

CA09 16 0089

Adjudication d'un contrat ayant pour objet la cueillette et le transport des matières recyclables à la firme «Rebuts Solides Canadiens Inc.» pour une période de deux ans et demie (2.5) fermes soit du 1er juillet 2009 au 31 décembre 2011 avec possibilité de deux (2) années additionnelles pour 2012 et 2013, à un montant ferme de 383 907.50 \$ du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 et les années subséquentes seront ajustées selon l'IPC, région de Montréal, au 1er juillet de chaque année, le tout, en considération d'un montant total approximatif, pour les quatre années et demie (4.5) de 1 727 583.75 \$.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 191 953.75 \$, taxes incluses, pour la cueillette et le transport des matières recyclables, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2009 et de 383 907.50 \$ annuellement, par la suite, en considération d'un montant total approximatif, pour les 4.5 ans, de 1 727 583.75 \$, et ce, sans tenir compte de l'ajustement selon l'IPC, région de Montréal, au 1er juillet pour chaque année subséquente;

D'ACCORDER à «Rebuts Solides Canadiens Inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 383 907.50 \$, taxes incluses, selon l'option no. 1, et conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat (soumission #TP05/03-09);

D'IMPUTER cette dépense et d'effectuer le virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1091909016

CA09 16 0090

Octroi d'une contribution financière de 18 250 \$ à l'organisme Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2009.

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

D'ACCORDER une contribution financière de 18 250 \$ à l'organisme Maison des jeunes d'Outremont pour soutenir son financement de base et la réalisation de sa mission auprès des jeunes sur le territoire d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense au compte 2418 0010000 302725 07189 54506 000000, tel qu'indiqué à la section aspects financiers du sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 CTA1091211002

CA09 16 0091

Dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 mars 2009 au 9 avril 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

Il s'agit du dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 10 mars 2009 au 9 avril 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.01 1092861008

CA09 16 0092

Dépôt des bons de commande pour la période du 10 mars 2009 au 09 avril 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

Il s'agit du dépôt des bons de commande pour la période du 10 mars 2009 au 9 avril 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.02 1092861009

CA09 16 0093

Dépôt du rapport sur les embauches et départs pour le mois de mars 2009

Il s'agit du dépôt du rapport sur les embauches et départs pour le mois de mars 2009.

30.03 1091867018

CA09 16 0094

Autorisation de dépenses supplémentaires au contrat de base pour les opérations de déneigement et demande d'autorisation afin de procéder à la signature des factures émises par la firme «Environnement Routier NRJ inc.» pour la période hivernale 2008-2009

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 304 800,34 \$ taxes incluses, représentant les ajustements pour l'IPC, le prix du carburant, les précipitations de neige ainsi que des travaux hors contrat, le tout, tel que prévu au contrat de base pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2008-2009;

D'AUTORISER la signature des factures émises par la firme «Environnement Routier NRJ Inc.».

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 CTA1091909019

CA09 16 0095

Affectation du surplus 2008

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER le surplus de gestion de l'arrondissement d'Outremont de 607 700 \$ comme suit : 136 300\$ à la réserve pour imprévus et 471 400\$ comme ajustement à la dotation selon les postes budgétaires indiqués au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1091867021

CA09 16 0096

Fermeture de rue dans le cadre du Normandy Day

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la fermeture de l'avenue Dollard dans les deux directions, entre les avenues Lajoie et Van Horne pour la tenue de l'événement "Normandy Day" commémorant le Débarquement de Normandie le vendredi 5 juin 2009, de 10h à 15h, et d'autoriser le Collège Stanislas à utiliser les terre-pleins centraux pour tenir un pique-nique pour ses élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1093045003

CA09 16 0097

Modification de la réglementation de stationnement - Avenue Glendale -

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

DE RÉSERVER le stationnement aux résidants sur une distance d'environ 126 mètres sur le côté nord de l'avenue Glendale tous les jours de 8h à 24h ;

DE RÉSERVER le stationnement aux résidants sur une distance d'environ 34 mètres sur le côté sud de l'avenue Glendale tous les jours de 17h à 24h ;

D'INTERDIRE l'immobilisation des véhicules sur le côté nord de l'avenue Glendale le vendredi de 14h à 16h ;

D'INTERDIRE l'immobilisation des véhicules sur le côté sud de l'avenue Glendale du lundi au vendredi de 7h30 à 9h30 et de 14h à 17h devant les résidences ;

D'INTERDIRE le stationnement des véhicules sur une distance d'environ 47,5 mètres sur le côté sud de l'avenue Glendale du lundi au vendredi de 7h30 à 9h30 et de 14h à 17h devant l'école pour fins de débarcadère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1091909005

CA09 16 0098

Modification de la réglementation de stationnement - Partie de l'avenue Lajoie comprise entre l'avenue Stuart et le boulevard Dollard

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

D'INTERDIRE l'immobilisation des véhicules routiers en tout temps sur la partie du côté sud de l'avenue Lajoie comprise entre l'avenue Stuart et le boulevard Dollard ;

D'INTERDIRE le stationnement excédant 15 minutes de 7h30 à 9h et de 15h à 18h du lundi au vendredi sur la partie du côté nord de l'avenue Lajoie comprise entre l'avenue Stuart et le boulevard Dollard ;

D'INTERDIRE le stationnement de 8h à 12h le vendredi du 1er avril au 15 novembre afin de permettre les opérations de nettoyage de la chaussée sur la partie du côté nord de l'avenue Lajoie comprise entre l'avenue Stuart et le boulevard Dollard ;

DE RETIRER le débarcadère non utilisé sur la partie du côté ouest du boulevard Dollard comprise entre l'avenue Lajoie et la ruelle au nord de cette avenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1091909013

CA09 16 0099

Modification de la réglementation de stationnement - Partie de l'avenue de l'Épée comprise entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

DE RETIRER, sur la partie de l'avenue de l'Épée comprise entre le Boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, l'espace de la case de stationnement réservé aux personnes handicapées afin d'y permettre le stationnement pour les détenteurs de permis de résident du secteur numéro 2 ou le stationnement d'une durée maximale de 2 heures de 8h à 22h du lundi au samedi pour les non-détenteurs de permis de résident ;

DE RÉDUIRE la plage horaire existante de la zone réservée pour les livraisons de 8h à 18h du lundi au samedi pour la plage horaire de 8h à 16h du mardi au samedi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1091909010

CA09 16 0100

Modification de la réglementation de stationnement - Partie de l'avenue Querbes comprise l'avenue Van Horne et la limite Nord de l'Arrondissement

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

DE RÉSERVER le stationnement aux résidents sur une distance de 16,9 mètres (trois espaces de stationnement) sur une partie du côté ouest de l'avenue Querbes tous les jours de 10h à 24h ;

DE RETIRER les têtes de parcomètres régissant ces trois espaces de stationnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1091909011

CA09 16 0101

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise au 1620, avenue Van Horne.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER, sur la base des documents déposés et estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 5 mars 2009, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise au 1620, avenue Van Horne, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1091899012

CA09 16 0102

Approbation par résolution de neuf projets d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'APPROUVER les demandes de PIIA relativement aux neuf (9) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1562A, avenue Van Horne;
2. 3, avenue Vincent d'Indy;
3. 1101, avenue Laurier;
4. 1205 et 1221, avenue Bernard;
5. 1271, avenue Bernard;
6. 1276, avenue Lajoie;
7. 690, avenue Dunlop;
8. 63, avenue Nelson;
9. 528, avenue Mc Eachran.

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1091899011

CA09 16 0103

Avis de motion - Règlement décrétant un emprunt de 62 000\$ pour le programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Claude B. Piquette donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement décrétant un emprunt de 62 000 \$ pour le programme d'acquisition et de remplacement de véhicules de l'arrondissement sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compter tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Claude B. Piquette demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.09 1091867019

CA09 16 0104

Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 1163 concernant les prohibitions et nuisances

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ADOPTER le règlement modifiant le règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances ayant pour but de circonscrire raisonnablement les cas où le bruit constituera effectivement une nuisance en adoptant pour toute l'année les heures déjà prescrites dans le règlement pour l'usage des appareils souffleurs-aspirateurs à feuilles

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1093045001

CA09 16

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

40.08 1091867017

CA09 16 0105

Demande au Conseil municipal de citer les trois bâtiments de la mairie de l'arrondissement d'Outremont situés au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, 530, avenue Davaar et 544, avenue Davaar comme étant des bâtiments d'intérêt architectural et patrimonial.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE DEMANDER au Conseil municipal de citer les trois bâtiments de la mairie de l'arrondissement d'Outremont situés au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, 530, avenue Davaar et 544, avenue Davaar comme étant des bâtiments d'intérêt architectural et patrimonial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1091899009

Seconde période de questions du public

Céline Forget	Projet ruelle verte à Outremont dessert immeuble de 6 logements appartenant au conjoint de la mairesse / le projet du 6010 rue Durocher n'a pas connu de suite
Anne Sénécal	Sursoir à l'interdiction d'arrêter du côté sud de Glendale.
Marc-Vanier Vincent	Félicite toutes les personnes qui ont travaillé au maintien du camion de pompier dans l'arrondissement. Information démolition du 1235 Ducharme

70.02

CA09 16

Dépôt de comptes-rendus des réunions de comités consultatifs de citoyens

Aucun document n'a été déposé.

70.03

Levée de la séance

70.04

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Denis Truesdell
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1er juin 2009.